

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 20180409-07**

Le 9 avril Deux Mille Dix-Huit, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : BLANC Lina – BRUN Marcel – BRUNOD Dominique – BUSALB Corinne – CHAPPE Corinne — CHRISTIN Gilles – DUCHINI Françoise – GACHON Martine – KARST Bruno – MARCHAND Françoise – NICASTRO Marie – PAVIOL Franck – PETIT Brigitte – RIEU François – ROCIPON Denis –formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : CHAZELAS Pierre - DAL MOLIN Sylvie – DUCHINI Pierre - TARTARAT-CHAPITRE Bernard

Secrétaire de Séance : Denis ROCIPON

Nombre de Conseillers

en exercice : 19
présents : 15
votants : 15

Date de Convocation : 03 avril 2018

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Objet : Indemnités de Fonctions des élus

Rapporteur : Denis ROCIPON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération du conseil municipal de ce jour maintenant à 4 le nombre d'adjoints ;

Considérant que ces indemnités restent dans la limite de l'enveloppe budgétaire maximale susceptible d'être allouée au Maire et aux adjoints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de confirmer le maintien du taux des indemnités de Fonction des élus de la façon suivante :
 - Maire : 25 % de l'indice brut 1022
 - Adjoint au Maire : 9 % de l'indice brut 1022
 - Conseiller municipal délégué : 6 % de l'indice brut 1022
 - Conseiller municipal : 1.5 % de l'indice brut 1022

DIT que ces indemnités entreront en vigueur à compter du 09 avril 2018

APPROUVE le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal ci-dessous.

Fonctions	Bénéficiaire	en % de l'IB 1022	Montant BRUT	Montant Maximum autorisé en % de l'IB 1022
Maire	Brigitte PETIT	25	967.66 €	43
1ère Adjoint	Françoise MARCHAND	9	348.35 €	16.5
2ème Adjoint	Franck PAVIOL	9	348.35 €	16.5
3ème Adjoint	Marie NICASTRO	9	348.35 €	16.5
4ème Adjoint	Denis ROCIPON	9	348.35 €	16.5
Conseiller délégué	Corinne CHAPPE	6	232.23 €	6% + enveloppe Maire et Adjoints
Conseiller délégué	Gilles CHRISTIN	6	232.23 €	6% + enveloppe Maire et Adjoints
Conseiller délégué	Bruno KARST	6	232.23 €	6% + enveloppe Maire et Adjoints
Conseiller délégué	Lina BLANC	6	232.23 €	6% + enveloppe Maire et Adjoints
Conseiller municipal	Françoise DUCHINI	1.5	58.05 €	6% + enveloppe Maire et Adjoints
Conseiller municipal	Pierre DUCHINI	1.5	58.05 €	6% + enveloppe Maire et Adjoints
Conseiller municipal	Marcel BRUN	1.5	58.05 €	6% + enveloppe Maire et Adjoints
Conseiller municipal	Dominique BRUNOD	1.5	58.05 €	6% + enveloppe Maire et Adjoints
Conseiller municipal	Corinne BUSALB	1.5	58.05 €	6% + enveloppe Maire et Adjoints
Conseiller municipal	Pierre CHAZELAS	1.5	58.05 €	6% + enveloppe Maire et Adjoints
Conseiller municipal	Sylvie DAL MOLIN	1.5	58.05 €	6% + enveloppe Maire et Adjoints
Conseiller municipal	Martine GACHON	1.5	58.05 €	6% + enveloppe Maire et Adjoints
Conseiller municipal	François RIEU	1.5	58.05 €	6% + enveloppe Maire et Adjoints
Conseiller municipal	Bernard TARTARAT	1.5	58.05 €	6% + enveloppe Maire et Adjoints
	Total	100	870.48 €	193

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20180409-20180409-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2018

Affichage : 12/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 09 avril 2018
Madame le Maire,

Brigitte PETIT

